

CLASSIFICATION DE VOTRE EMPLOI

Le 25 août 2023

VOTRE NOUVELLE FICHE D'EMPLOI

Entre le 4 et le 30 septembre, votre manager vous remettra personnellement votre fiche de poste, incluant votre classification professionnelle en accord avec la nouvelle classification de la NCCNM qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. Compte tenu de l'ampleur de cette mise à jour au sein de notre système de classification, ainsi que du nombre de salariés et de fiches de poste, il est évident que des disparités de notation seront identifiées, nécessitant une prise en compte par la direction.

LES DOCUMENTS QUE VOTRE RESPONSABLE VOUS FOURNIRA SERONT LES SUIVANTS

The image displays three documents from Framatome:

- Notification:** A letter from Framatome to its employees, dated September 1, 2023. It informs them of the evolution of the collective agreement for the Metallurgy sector, effective January 1, 2024. It explains that this evolution is based on an agreement from July 2022 and aims to improve the classification system. It mentions that the new classification will be based on job descriptions and will be implemented by the end of September 2023. It also provides contact information for the HR department.
- Fiche - recto:** A job description for an "INGÉNIEUR PROJET (F/H)". It lists activities such as contributing to project execution, preparing proposals, and managing risks. It also includes a section on "Interfaces" and "Environnement emploi".
- Fiche - verso:** A career map titled "Cartographie des emplois". It shows a grid of job positions across different levels and categories, with arrows indicating the progression path for an employee.

Tout d'abord, assurez-vous que la description de poste incluse dans la fiche d'emploi reflète correctement toutes les tâches que vous effectuez, vos relations professionnelles ainsi que l'étendue de vos responsabilités. En cas de doute, demandez des clarifications à votre manager.

Que faire si vous estimez que la classification remise par votre manager ne correspond pas à votre emploi ?

Si vous estimez que la classification remise par votre manager ne correspond pas à votre emploi, **vous avez jusqu'à 30 jours**, à compter de la réception de votre fiche d'emploi par votre manager, pour faire part de vos observations et demandes de clarification.

Notez que cette classification peut éventuellement être ajustée lors d'un entretien professionnel ou en cas de changement de poste. Pour formuler votre contestation, il est recommandé de rédiger un courriel adressé à votre responsable des ressources humaines (**modèle au verso**).

Ensuite, dans un second temps, vous devez solliciter des explications en utilisant l'outil de demande individuelle, accessible via « **les demandes FRAME** ».

Pour donner suite à votre demande, un entretien avec votre responsable des ressources humaines et votre manager sera prévu. Par la suite, vous avez la possibilité de contacter la **CGT** pour obtenir un accompagnement si vous le souhaitez.

On vous conseille de prendre contact avec vos délégués **CGT** qui peut vous accompagner.

CGT Framatome
Délégué Syndical Central
07 85 65 32 26



Cgt-framatome.org
dsc@cgt-framatome.org
CGT Framatome



Email type à adresser à votre manager et votre responsable des ressources humaines.

J'ai bien reçu de votre part la notification du classement de mon emploi le <date>.

Je suis en désaccord avec ce classement. En effet, mes responsabilités et le travail réel que je réalise au quotidien ne correspondent pas à la fiche d'emploi retenue pour mon poste.

(optionnel : D'ailleurs, certains de mes collègues effectuent le même travail que moi et ont vu leur emploi classé à un niveau supérieur <XX>)

Je vous demande un entretien afin de revoir à la hausse le classement de mon poste.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

<signature email>

Préparer votre entretien, si possible à plusieurs au sein de votre équipe :

Préparez-vous en équipe pour votre entretien en consultant les fiches d'emploi dans le [Share point FRAME](#) sur les réseaux. Identifiez les différences entre votre fiche d'emploi actuelle et celle du niveau supérieur que vous visez. Préparez des raisons solides pour justifier une révision à la hausse des critères en vue d'atteindre le classement souhaité.

Après l'entretien, faites un compte-rendu et envoyez-le au manager, au RRH et à la **CGT. Basé sur les retours des salariés, le syndicat **CGT** pourra entreprendre des actions individuelles ou collectives, pour demander une réévaluation des classements des postes nécessitant une révision, en se basant sur les arguments fournis par les salariés.**

Nous sommes à disposition pour aider les salariés qui le souhaitent.

La **CGT Framatome demeure à vos côtés durant cette étape cruciale.**

Les salariés de Framatome et de ses filiales qui ne sont pas d'accord avec leurs cotations peuvent compter sur la **CGT pour les accompagner et les représenter au mieux dans leurs démarches.**



Tél : 04 76 68 56 91 / 07 85 65 32 26

 dsc@cgt-framatome.org  L'Union des syndicats CGT Framatome